

Délibération 2022-093

Finances – Cessions Pechnauqué III - SCI LTM Investissements

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 septembre 2022.

Participants

Présents

Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, M. HAMDANI Aïli, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène, Mme RIVIERE Christel,
Bondigoux	M. ROUX Didier
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. CHEVALLIER Georges, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel, M. SANTOUL Michel

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme LAVAL Carole a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric
Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles

Conseiller absent

M. BRAGAGNOLO Patrice

Conseillères absentes excusées

Mme SAUNIER Karine, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, Mme DUQUENOY Aurore, Mme PREGNO Agrnès

Secrétaire de séance

Mme DELTORT Florence

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 02 | Membres absents – 05

Exposé

M. le Président présente l'offre de M. RAYSSAL Guillaume, PDG de Cambridge Technologies sise 150 Rue de la Découverte 31670 LABEGE, qui est une industrie de pointe : marché aéronautique, défense, militaire, ferroviaire. Le nombre d'emplois actuel est de 3 salariés, l'implantation sur la zone permettra la création de 2 emplois pour un bâtiment de 150m² qui serait construit sur la parcelle ZP 242.

Cette offre au prix de 40 €/m² a été examinée en bureau du 13 juin qui a émis un avis favorable.

M. le Président précise que les frais de branchements et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.



Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise** la vente à la SCI LTM Investissements de la parcelle ZP 242 d'une contenance de 1339 m²,
- **Précise** que le prix de vente s'élève à 40 euros du m² HT avec un accès aux réseaux et un passage bateau, les frais de branchements et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- **Désigne** Maître CATALA comme Notaire pour la dite cession,
- **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Votants – 26 | Pour – 26 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle de Bernadou à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,

Florence DELTORT

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le

04 OCT. 2022



Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN